



*CDEN Vendredi 30 mars 2018*

## *Compte rendu*

Les organisations syndicales et la fédération des parents d'élèves (FCPE) font lecture de leur déclaration liminaire. Pour lire la nôtre, rendez-vous sur notre site Internet : [ICI](#)



*Pour débiter, Le DASEN reprend la chronologie du travail effectué en direction des écoles et des collectivités sur la question des rythmes scolaires. Depuis septembre, le DASEN a pris le temps de rencontrer les représentants syndicaux en audience pour aborder le sujet des rythmes scolaires ; il avait exprimé à ce moment la méthode et le calendrier qu'il souhaitait voir mis en place. Le SE-Unsa 79 avait exprimé son point de vue sur les rythmes scolaires et nous avons objectivé notre position en faveur des 4 jours ½.*

Les différents échanges durant la période couvrant d'octobre à janvier et la démarche mise en place par l'administration auprès des écoles et des élus ont pu aboutir à un consensus et comme il a été précisé par le DASEN en faveur des bonnes conditions d'apprentissage des élèves. LE DASEN a effectué quelques ajustements qu'il a justifiés. Il entend alors faire comprendre aux membres du CDEN, qu'il a été à l'écoute des uns et des autres et que ce dossier s'est fait dans la concertation. Au final, les résultats sont les suivants :

### *A la rentrée 2018 :*

#### *4j1/2 :*

- 124 communes (66.31%)
- 214 écoles (72.63%)
- 21 014 élèves (75.20%)

#### *4 jours :*

- 63 communes (33.69%)
- 81 écoles (27.37%)
- 6 928 élèves (24.80%)

[se-unsa.org](http://se-unsa.org)

Au *SE-Unsa*, nous constatons avec contentement la forte majorité des écoles qui ont fait le choix de rester à 4 jours ½. Nous avons fait part de notre position en faveur de ce rythme à 4 jours ½ bénéfique aux élèves et aux apprentissages. Notre département est une exception nationale. Nous sommes satisfaits de constater que notre DASEN ait favorisé le maintien de ce rythme dès qu'il lui était possible de le faire en cohérence avec le positionnement des équipes pédagogiques.

*Quant aux horaires des écoles, les contraintes calendaires étaient fortes car les demandes des nouveaux horaires devaient être remontés au Conseil Régional au plus tard le 28 février.* Cependant, le **SE-Unsa 79** a fait entendre à l'IA que certaines mairies qui ne sont pas contraintes par les transports scolaires, ont pris des libertés avec le calendrier, mettant en difficulté les directrices et directeurs d'école. Nous avons également signifié que les intérêts de quelques communes à modifier les horaires des écoles n'étaient pas motivés par les mêmes intérêts que les équipes pédagogiques qui cherchaient à créer des rythmes quotidiens et hebdomadaires cohérents pour les apprentissages. Enfin, si dans la très grande majorité, les nouveaux horaires ont été concertés entre les écoles et les collectivités, un petit nombre d'écoles (4 ou 5 cas) ont été doublées dans leur proposition par leur municipalité. Nous déplorons ces situations qui fort heureusement restent à la marge. Le DASEN nous informe qu'il est intervenu et qu'il avait « tranché » lorsque des projets d'horaires lui apparaissaient inadaptés.

*Aujourd'hui, les délais sont tenus et les résultats sont les suivants :*

- 76 écoles sur 59 communes partant sur 4 jours + les 5 écoles des 4 communes de la rentrée 2017.
- 51 écoles sur 33 communes demandent un changement d'horaire à 4 jours ½.
- 163 écoles sur 91 communes à 4 jours ½ n'apportent aucune modification d'horaires

*Aussi, la répartition des organisations des journées des 76 écoles à 4 jours sont :*

- 3 h le matin et 3 h l'après-midi (75% des écoles)
- 3 h 15 le matin et 2 h 45 l'après midi (13,4% des écoles)
- 5 autres organisations ont été proposées pour les écoles avec plus d'heures de classe l'après-midi que le matin.

Le DASEN explique la nécessité de bien connaître ces rythmes pour organiser le mouvement INTRA des personnels. La connaissance de ces rythmes permet aussi aux services de travailler poste par poste pour récupérer du temps dans l'objectif d'organiser de la formation continue sur ces temps résiduels des collègues à temps partiel ou en complément de service.

Lors du vote demandé à l'assemblée, le **SE-Unsa 79** a adopté ce projet sur les rythmes et organisations scolaires qui nous a été présenté. Si tout n'est pas parfait, il faut reconnaître que le travail de la DSDEN a permis à chacune des équipes pédagogiques de s'exprimer et de voir majoritairement valider ses choix. Le DASEN a dit dès septembre ce qu'il allait faire, et a fait ce qu'il a dit. Il a dû dans certaines situations arbitrer, jamais par défaut ne semble-t-il, et nous sommes sensibles au SE-Unsa aux arguments qui favorisent les apprentissages des élèves. Considérant l'ensemble de ces raisons, et refusant au SE-Unsa le vote « contre » comme une posture subversive, nous avons donc voté pour.